

Contacts :

la Médiation Familiale

en quelques mots...



Pour tout rendez-vous :

Tél. : **02 23 48 25 67**

Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h

Lieux de
permanences

ANGERS

→ UDAF 49
4 Avenue du
général Patton

SEGRÈ

→ MSA 49
1 Rue César

BAUGÉ

→ Espace Baugeois
Square du Pont des Fées

Plan
d'accès de
l'UDAF 49



- 4 avenue Patton - 49000 ANGERS.
- Lignes de bus N°1-6-8
Arrêt : Montesquieu

Mdaaf
MÉDIATION

UNIONS DÉPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DU MAINE-ET-LOIRE ET DE L'ILLE-ET-VILAINE

SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE

ADRESSE POSTALE : UDAF 35 - Rue Maurice le Lannou - CS 14226 - 35042 RENNES CEDEX

Tél. 02 23 48 25 67 - Fax 02 23 48 25 56

Email : mediationfamiliale@udaf35.unaf.fr

Parents
séparés

Familles
en conflit



Mdaaf
MÉDIATION

UNIONS DÉPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES DU MAINE-ET-LOIRE ET DE L'ILLE-ET-VILAINE

La Médiation Familiale

Pourquoi ?

- Parce que vous n'arrivez plus à vous parler.
- Parce que vous souhaitez renouer un dialogue et trouver des accords en tenant compte des besoins de chacun.
- Parce qu'une nouvelle organisation familiale est à penser

Comment ?

- Un premier entretien d'information pour évaluer avec vous si cette démarche vous convient (*gratuit*).
- Des séances de médiation pour élaborer des accords qui peuvent faire l'objet d'un écrit et être validés par le juge aux affaires familiales (*participation selon les ressources*).

A propos de...

Pour les parents séparés :

- L'exercice de l'autorité parentale :
 - l'organisation de la vie de l'enfant avec chacun de ses parents,
 - les responsabilités éducatives (santé, scolarité, loisirs...).
- Les conséquences financières de la séparation :
 - la contribution à l'éducation de l'enfant,
 - le partage des biens,
 - ...

Pour qui ?

- Pour les parents séparés ou dans un projet de séparation
- Pour les jeunes majeurs en difficulté de relation avec leurs parents,
- Pour les grands-parents en rupture de lien avec leurs petits-enfants,
- Pour les fratries en difficulté face à la prise en charge d'une personne dépendante.

Qui sont les Médiateurs Familiaux ?

- Des professionnels qualifiés, diplômés d'état qui se réfèrent à des règles déontologiques (*confidentialité, impartialité...*).



Avec le soutien des villes d'Angers, Cholet et Saumur.